

Anne GROMMERCH-BRANDENBOURGER
Députée de la Moselle

Thionville, le 29 janvier 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suspension de l'application du décret relatif aux allocations familiales des frontaliers

Anne GROMMERCH-BRANDENBOURGER, députée de la Moselle, s'est entretenue le jeudi 28 janvier avec le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille et de la Solidarité, afin d'évoquer la modification des modalités de calcul des allocations des frontaliers.

Elle a ainsi obtenu que Madame MORANO et Monsieur Xavier DARCOS, Ministre du Travail, adressent un courrier à la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) demandant, dans un premier temps, la suspension de l'application de ce décret.

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) devrait ainsi être versée jusqu'au 1^{er} avril 2010 selon les mêmes modalités qu'avant le 1^{er} janvier 2010. Les cotisations sociales pour la garde d'enfants à domicile et assistants maternels continueront à être prises en charge jusqu'au 30 juin 2010.

Anne GROMMERCH-BRANDENBOURGER se réjouit donc de cette première avancée importante pour les travailleurs frontaliers et souhaite continuer à défendre leurs intérêts.

Elle sera reçue au Ministère du Travail à Paris le mardi 2 février pour travailler sur le système d'allocations des frontaliers.

Contacts :

www.anne-grommerch.com

permanence.grommerch@orange.fr

Tél : 03.82.85.24.21

6, rue Neuve – 57100 THIONVILLE